

Pour les nouveaux adhérents, la souscription à partir du 1 septembre 2017 est valable jusqu'au 31 décembre 2018

GARANTIES PROPOSEES 2018

GARANTIES PROPOSEES 2018	mini braquet	Petit braquet	Grand braquet
Responsabilité civile	Oui	Oui	Oui
Recours et défense pénale	Oui	Oui	Oui
Accident corporel	Non	Oui	Oui
Assurance rapatriement	Non	Oui	Oui
Dommages au casque / dommages au cardio fréquencemètre	Non	Oui	Oui
Dommages au vélo	Non	Non	Oui, 1500 euros
Dommages au GPS	Non	Non	Oui 300 euros
Dommages aux équipements vestimentaires	Non	Non	Oui 160 euros
Décès suite à AVC/ACV : capital versé sans présentation d'un test à l'effort de moins de 2 ans	Non	Oui 1500 euros	Oui 2500 euros
Décès suite à AVC/ACV : capital versé avec présentation d'un test à l'effort de moins de 2 ans	Non	Oui 3000 euros	Oui 7500 euros
Décès suite à accident	Non	Oui 5000 euros	Oui 15000 euros
Invalidité IPP	Non	Oui 30000 euros	Oui 60000 euros

ACV : accident cardio vasculaire

AVC : accident vasculo cérébral

IPP : invalidité partielle permanente